

BRÈVE

Passeport de prévention : les modalités de mise en œuvre fixées par décret

(D. n° 2022-1712 du 29 déc. 2022)

En application de la loi du 2 août 2021 pour renforcer la santé au travail, les modalités de mise en œuvre et de mise à disposition de l'employeur du nouveau passeport de prévention ont été fixées par les partenaires sociaux, par une délibération du CNPST qui a été approuvée par voie réglementaire.

Le décret n° 2022-1712 du 29 décembre 2022 fixe notamment le périmètre du contenu du passeport de prévention (attestations, certificats, diplômes...) et précise que les modalités et conditions d'accès au passeport seront fixées par arrêté.

Le dispositif entrera en vigueur de façon progressive. Le passeport de prévention devrait être opérationnel au mois d'avril 2023 pour les travailleurs. Concernant les employeurs, cette ouverture est annoncée pour l'année 2023 ou 2024.

L'alimentation du passeport de prévention ne concernera pas les formations qui ont été dispensées antérieurement à sa mise en œuvre effective. ■



SAVE THE DATE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2023

Rendez-vous à Saint-Malo les 20 et 21 avril prochains

Après plusieurs éditions au format hybride à Paris en raison du contexte sanitaire, l'Assemblée Générale Ordinaire 2023 de Présanse se tiendra en présentiel, le **21 avril prochain, au Centre des Congrès de Saint-Malo**. Outre ce retour en région, à l'invitation de l'association Présanse-Bretagne, l'AGO sera de nouveau précédée d'une journée d'étude le jeudi 20 avril, et suivie le vendredi après-midi et le samedi d'un programme convivial à la découverte de Saint-Malo et de ses environs.

Un préprogramme détaillé sera envoyé sous peu aux Services. D'ici là, les participants sont invités à **réserver un hôtel** parmi les établissements à proximité du Centre des Congrès, via le formulaire dédié à l'événement : <http://formulaire.legrandlarge-congres.com/event/registration?eventid=114&langue=FR>

Nous espérons que nos adhérents, Présidents et directeurs de SPSTI, seront nombreux en cette année où nous renouons avec ce format présentiel, convivial et propices aux échanges.



100% E-LEARNING

L'Afometra vous propose toujours plus de formations e-learning...

Certaines formations peuvent être suivies totalement en e-learning, en toute autonomie par le stagiaire et ceci pour un coût modéré.

Le principe est simple : chaque inscrit a 4 semaines pour suivre environ 7 heures de formation à son rythme et tester ses connaissances.

Vous pouvez dès à présent inscrire vos collaborateurs aux thématiques suivantes :

- ▶ Les fondamentaux en santé au travail
- ▶ Connaissance de l'entreprise
- ▶ Fonctionnement et gouvernance des SPSTI
- ▶ Notions de droit social
- ▶ Les thésaurus en santé au travail

Et pour ce début d'année, une toute nouvelle formation e-learning vous est proposée :

- ▶ Les fondamentaux pour le suivi individuel des salariés

Cette formation se compose d'un parcours sur le suivi individuel de l'état de santé et de trois parcours sur le droit du travail, à savoir, la réglementation du travail, le contrat de travail, les litiges entre salarié(s) et employeur.

Renseignez-vous au 01 53 95 38 63.



Toute l'équipe de l'Afometra vous présente des vœux chaleureux pour cette nouvelle année.